

PROGRAMME DE FORMATION des SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL

1. LE SAUVETAGE –SECOURISME DU TRAVAIL

Présentation

2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- reconnaître sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.
- Cas particuliers (protection des populations en cas d'alerte : **la sirène**)

3. DE « PROTEGER » à « PREVENIR »

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- repérer les dangers dans une situation de travail
- supprimer ou isoler les dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

5. DE « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
 - A. La victime saigne abondamment
 - B. La victime s'étouffe
 - C. La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.
 - D. La victime répond, elle se plaint de brûlures
 - E. La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - F. La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - G. La victime ne répond pas, elle respire
 - H. La victime ne répond pas, elle ne respire pas

7. SITUATIONS INHERANTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 12 heures est laissé à l'initiative du médecin du travail.

8. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

9. EVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisé lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Dans le cas où le candidat, ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra attribué une attestation de suivi de formation.

Le titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans ses obligations de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) », conformément à l'arrêté du 05 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »